

● Édito

“ L'école en questions ” continue.

Ses articles sont écrits par des membres de la commission Education du MRC. Chacun peut y contribuer.

L'école de la République que nous voulons, avec force, défendre et reconstruire tant elle a déjà été affaiblie, subit aujourd'hui, comme tant d'autres secteurs de la société, une offensive libérale accentuée. Délocalisations industrielles, mis à mal du droit social, retraites, réduction des dépenses publiques et sociales, privatisation des services publics ; à cet ensemble s'ajoute une déstabilisation redoutable de l'école publique.

Puisqu'il faut adapter le système éducatif aux contraintes européennes de Maastricht et à la mondialisation libérale (l'OMC est pressante à sur ce sujet), le gouvernement Raffarin a décidé la décentralisation d'une partie de l'Education nationale vers les départements et les régions.

La décentralisation s'était limitée en 1982 aux bâtiments et aux équipements. Pour la première fois des tâches éducatives et des personnels sont détournés des missions publiques nationales : services des ouvriers et techniciens, secteur de l'orientation avec les CIO, pourtant si essentiel, carte scolaire des collèges, carte des formations professionnelles initiales du CAP à Bac + 3 devraient être transférés, soit 110000 fonctionnaires. Avec le renforcement de l'autonomie des établissements, c'est une politique globale qui prépare d'autres transferts, en particulier celui de tout ou partie de la fonction enseignante. Tout cela, bien sûr au nom de l'Europe des régions et du

“ management ” nécessaire des établissements selon le modèle libéral.

La logique comptable, celle du transfert des charges financières, et décentralisatrice, celle du renoncement au principe d'égalité, est dangereuse. Pour jouer son rôle pleinement libérateur, pour assurer sa mission de transmission des connaissances sur l'ensemble du pays, l'Ecole publique ne doit en aucune façon être assujettie aux pouvoirs locaux sous prétexte d'ouverture à la société ou la régionalisation.

Ce sont ces actes qui comptent plus que les postures. Lorsque le Ministre Luc Ferry déclare récemment au *Monde* “ placer l'élève au centre du système éducatif est démagogique ”, il rejoint une préoccupation déjà affirmée par le Mouvement des Citoyens en 1999 lors d'un colloque : “ l'objectif central de l'école est d'enseigner, c'est-à-dire de transmettre des savoirs fondamentaux ... L'élève doit y étudier et travailler afin de s'émanciper par le savoir pour devenir un adulte citoyen ”. Et Jean-pierre Chevènement précisait avec force lors des présidentielles de 2003 : “ j'entends placer la transmission des savoirs et l'autorité des maîtres au centre de l'école ”.

Un large débat sur l'Education nationale est absolument nécessaire. Mais les mots du Ministre Ferry ne suffisent pas. D'autant qu'ils entrent en contradiction avec les actes lorsque celui-ci sur la décentralisation et le service public engage un démantèlement fort libéral de l'Ecole !

C'est d'une école forte et structurée, soucieuse d'exigence et de qualité, remplissant partout ses missions dont la République a besoin.

Michel VIGNAL

Secrétaire national à l'Education du MRC

● Juger sur pièces le duo Ferry-Darcos

Après un an ou presque d'exercice au ministère de l'Education nationale, le duo Ferry-Darcos intronisé par le premier ministre Raffarin suscite encore perplexité et interrogations. Formuler des jugements de valeur ou se risquer à une ébauche de bilan s'avère délicat tant les intentions, plus nombreuses pour l'instant que les mesures concrètes, semblent floues et difficiles à appréhender dans leur logique et leur cohérence. Discerner avec clarté la vision d'ensemble de l'institution scolaire de chacune des deux têtes n'est pas chose aisée.

Le premier élément à prendre en considération concerne le caractère véritablement hétéroclite du duo. La chose n'est cependant pas nouvelle : avant eux, les tickets Allègre-Royal, puis Lang-Mélenchon, ne semblaient pas être toujours en phase, loin s'en faut. Luc Ferry, philosophe de formation, était catalogué il y a quelques années seulement comme de centre-gauche, avec une spécialisation « libertaire et cool » ; aujourd'hui, il endosse l'habit d' « humaniste de centre-droit ». Les arcanes ministérielles ne lui sont pas inconnues : il a œuvré à la direction des programmes nationaux sous les gouvernements de la défunte gauche plurielle. Xavier Darcos, ancien professeur de lettres et ancien inspecteur, a activement participé au cabinet de François Bayrou. Il a toujours été clairement identifié comme un élément de la droite que l'on appelait autrefois modérée. La difficulté à cerner l'attelage ainsi constitué provient de l'ambiguïté de ces deux parcours dont les points de départ sont dissemblables et la convergence pas assurée pour autant.

Prendre la mesure des projets et des mesures adoptées ne va pas de soi. Pour en décrypter la logique et les intentions recherchées, il est bien souvent nécessaire de se référer à une grille d'analyse informelle.

Se demander où se nichent les économies et les restrictions budgétaires constitue un préalable. La suppression des aide-éducateurs et des surveillants ainsi que l'idée d'allonger la durée des stages en situation pour la deuxième année d'IUFM s'inscrivent dans cette optique.

Le secteur de l'éducation est en outre perçu avant tout par les partisans de l'économie libérale comme un vaste marché dont les potentialités n'ont pour l'heure pas été suffisamment exploitées aux dires MEDEF. L'Ecole représente par conséquent

une opportunité d'effectuer des profits juteux. Certains projets favorisant l'entrée d'intervenants extérieurs dans l'Ecole ne sont pas toujours désintéressés et dans le seul intérêt de l'élève pourtant rituellement avancé.

Il existe aussi des réflexions offrant l'apparence du bon sens trop longtemps répudié. C'est le cas de la question du dépassement du collège unique, de la réhabilitation de l'autorité du maître ou du respect du principe de laïcité afin de lutter contre les formes de communautarisme qui gangrènent l'institution scolaire. Des discours méritoires et rassurants ont été prononcés. Il convient d'en prendre acte. Mais ils ne doivent cependant pas faire illusion. Ces prises de position visent avant tout essentiellement à s'affranchir en toute bonne conscience de l'impératif de mixité sociale que la droite n'a jamais véritablement accepté mais plutôt subi : cela constitue un troisième élément à prendre en considération afin d'appréhender au mieux les projets gouvernementaux. Remettre en cause les rigueurs dogmatiques et intenable du collège unique ne signifie pas que l'on veuille revenir à la situation antérieure fortement ségrégative, dans laquelle les rejetons des bonnes familles n'avaient pas vocation à fréquenter les enfants des catégories populaires. L'application stricte du principe de laïcité ne doit pas être un prétexte pour exclure ceux dont l'altérité ne serait pas reconnue réductible à soi : la laïcité vise à rassembler par delà les différences afin de développer le vivre ensemble républicain.

Une quatrième clé réside dans la volonté sourde et tenace de procéder à la casse des statuts des personnels de la fonction publique. Le fonctionnaire, voilà l'ennemi pour les tenants des postulats d'une économie libérale. Le fonctionnaire pouvant résister à la gigantesque entreprise de précarisation et de flexibilité des salariés en raison de l'existence d'un statut résultant de l'Histoire et de luttes sociales représente l'adversaire à abattre. L'heure de la revanche a sonné : sus aux statuts de la fonction publique et au service public lui-même. L'Ecole doit passer sous les fourches caudines d'une gestion libérale. Le recours de plus en plus systématique à des vacataires s'inscrit dans cette logique. A travail identique, les personnels statutaires pourront-ils défendre longtemps les acquis de la profession sans culpabiliser alors que les vacataires sans garanties sont obligés d'accepter sans broncher une dégradation des conditions de travail souvent arbitraire ? Ou l'art de transformer

des acquis sociaux en privilèges d'essence corporatiste...

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la marge de manœuvre du duo Ferry-Darcos est plutôt réduite. Certes, ils ont beau jeu de surfer sur la vague nourrie par les nombreux renoncements et des diverses incohérences des gouvernements de gauche plurielle en la matière, à mettre à l'actif principalement du trio infernal Allègre-Royal-Lang. A la décharge de ce dernier, nous pouvons faire remarquer qu'il s'agit de la gauche libérale et angélique. Donc pas si incohérent que cela en définitive...

Il n'en reste pas moins que le duo doit avant tout insérer son action dans le prolongement des grands desseins ministériels. Nous en évoquerons trois.

Les velléités de rétablissement de l'autorité des professeurs ne peuvent se comprendre que si on les réintègre dans la politique de sécurité et de retour à l'ordre dévolue à Sarkozy. L'effet d'annonce prime sur la sincérité réelle. Ainsi, la possibilité de peines de prison en cas d'insultes proférées à l'encontre d'un enseignant relève de la simple gesticulation : encore une loi non appliquée en perspective. Cela ne renforce objectivement pas l'autorité de l'Ecole car ce décalage ne fait qu'accréditer le sentiment d'impunité. Si la volonté de restaurer l'autorité des maîtres était chevillée au corps et à l'esprit, l'effort aurait porté immédiatement sur l'abrogation des circulaires « scélérates » des 11 et 13 juillet 2000 qui interdisent davantage aux adultes qu'aux élèves !

Les contraintes budgétaires émanant des fameux critères de Maastricht agissent à l'égal d'une épée de Damoclès. Economiser et racler les fonds de tiroir deviennent des nécessités incontournables. Le coût de l'éducation est stigmatisé au moins à demi-mot. Les enseignants, et plus largement la fonction publique, sont dénoncés comme budgétivores. La rigueur est plus que jamais à l'ordre du jour.

La décentralisation est le « grand dessein personnel » de Jean-Pierre Raffarin. L'Ecole doit en être un des champs d'expérimentation privilégiés. Au risque de démanteler le service public

L'école en question(s)

d'éducation nationale, les projets les plus dangereux sont évoqués. Après les personnels, viendra sans nul doute le tour des programmes et des exigences scolaires à la carte, bien entendu sous des formes détournées et des procédures alambiquées. Le cas des conseillers d'orientation psychologues est à cet égard terriblement significatif. Leur transfert programmé à la région réduira, voire supprimera, leurs interventions à l'intérieur des établissements scolaires, contrevenant de la sorte à l'impératif de service public. La décentralisation conduira dans les faits à moins de proximité !

Il convient et conviendra naturellement de juger le duo Ferry-Darcos sur pièces sans se laisser bernier par des effets d'annonces et des illusions d'optique. Pour cela, il faut se méfier des postures et des simples déclarations d'intention non suivies d'effets. L'esquisse d'une grille d'analyse des propos et des actes des ministres est utile : elle offre les clés de la compréhension des buts effectivement poursuivis. C'est ainsi qu'il n'est pas de mesures qui ne combinent plusieurs des objectifs définis plus haut : la recherche d'économies, la transformation de l'éducation en marché libéralisé, la volonté de contourner l'impératif de mixité sociale, la destruction progressive des statuts de la fonction publique.

La méthode a le mérite de mettre à nu la réalité d'une politique de droite classique que les propos de bon sens et « l'habile gymnastique communicationnelle » pourrait masquer et occulter. Bien souvent, il ne s'agit que de postures. Entre la posture et l'imposture, la ligne de démarcation est parfois fragile : les gouvernements précédents de gauche libérale ne nous l'ont que trop prouvé. Nous ne nous laisserons pas abuser par des postures inverses. La vigilance et l'expectative constructive doivent nous servir de guide.

Francis DASPE

MRC 33

Membre de la commission Education

Comité de rédaction de *l'école en question(s)*:

- . Claudine Chevalier
- . Francis Daspe
- . Corinne Jésion
- . Marie-Pierre Logelin
- . Yves Olivier

- . Claude Picot
- . Michel Ruchemann
- . Odile Tissot
- . Michel Vignal

● Pour une redéfinition de l'Ecole

Evoquant le suffrage universel, Léon Gambetta le qualifiait «d'arche sainte de la démocratie et de la République». Une formule semblable aurait pu être utilisée à propos de l'Ecole. L'Ecole de la République fut mise en place dans les années 1880 consécutivement aux lois scolaires de l'autre grande figure républicaine de la période, Jules Ferry. Le destin de la République et celui de cette Ecole furent alors indissociables, l'une et l'autre se soutenant mutuellement.

L'Ecole a connu force avis de tempêtes au cours des dernières décennies. Pour être en phase avec son temps, le slogan, simplificateur et caricatural, s'est substitué brutalement à la réflexion de fond argumentée. C'était livrer l'Ecole de la République à toutes les divagations et autres bizarreries qui ont envahi le champ scolaire. Pour cela, nous estimons qu'il devient de plus en plus nécessaire, urgent même, de redéfinir l'Ecole, en lui assignant des repères clairs et des missions précises. Nous ne pouvons faire l'économie d'une telle réflexion de fond.

L'exercice est difficile : comment définir l'Ecole sans tomber dans les banalités et les lieux communs dont on l'a abondamment abreuvée, alors qu'il nous semble absolument nécessaire, d'un autre côté, de réaffirmer avec force et conviction certaines évidences trop souvent perdues de vue ? La voie peut paraître étroite et périlleuse à emprunter, mais l'enjeu est tel que l'on ne peut plus éluder la question.

1. Un instrument d'émancipation par l'acquisition de savoirs

Affirmer que l'Ecole est un instrument d'émancipation par l'acquisition de savoirs semble aller de soi. C'est en quelque sorte renouer avec l'héritage de la philosophie des Lumières du XVIII^e siècle. « Plus les hommes seront éclairés et instruits, plus ils seront libres » clamaient Voltaire et ses compagnons : face aux forces de l'obscurantisme, l'élan libérateur des Lumières et des savoirs. Acquérir des connaissances permettrait de dépasser sa propre condition, son propre statut. Plus que jamais, cet aphorisme est d'actualité : quelqu'un d'incolte peut-il raisonnablement tenir en main les clés de son destin ?

Depuis une trentaine d'années, de multiples courants de pensée se sont attelés à une gigantesque entreprise de désacralisation des savoirs constitués. Ceux-ci ont été qualifiés au gré d'articles ou de réformes d'inutiles et de désuets. On a stigmatisé, sans le moindre discernement, l'empilement des

connaissances, leur caractère encyclopédique. Il en a résulté des allègements substantiels, certains se justifiant, alors que d'autres n'ayant visiblement pour but que d'amoindrir les savoirs disciplinaires de manière significative. Ce thème de l'empilement des connaissances, il faut le concéder, s'est révélé extrêmement porteur en direction des parents d'élèves, les médias se chargeant de le répercuter à satiété.

Certains savoirs ne sont pas superfétatoires, leur acquisition est d'une nécessité absolue afin de sortir de sa condition, bref de s'émanciper, comme l'entendaient les philosophes des Lumières avec Condorcet. Ne craignons pas de la réaffirmer haut et fort.

Ces attaques en règle contre les savoirs et les matières d'enseignement chargées de les transmettre ont conduit à une vision minimaliste et basement utilitariste de l'Ecole. Certains glissements sémantiques en témoignent. Ainsi, il est de bon ton de parler de compétences et de ranger au rayon des accessoires les termes de savoirs et de connaissances, définitivement considérés comme dépassés. Comment ne pas regarder comme minimaliste le renoncement érigé en norme à faire maîtriser par les élèves les apprentissages fondamentaux comme la lecture, l'orthographe, les règles grammaticales élémentaires ou les rudiments de base du calcul ?

2. Une exigence fondamentale

Cette vision minimaliste et cette dévalorisation des savoirs produisent à plein leurs effets destructrateurs quand elles se doublent de l'oubli de ce principe majeur : l'Ecole est une exigence fondamentale. Il convient de concevoir l'expression exigence fondamentale dans l'acception la plus large possible. L'Ecole doit développer chez les élèves les valeurs de travail, de mérite, le goût de l'effort, le sentiment que rien n'est acquis par avance, que ce que l'on obtient n'est pas un dû. Cette conception est forcément exigeante et à contre-courant de l'évolution actuelle.

En effet, sous couvert d'une adaptation à la société, une complaisance excessive, un goût déplorable du jeunisme, en somme une dérive démagogique, se sont emparés de l'Ecole et l'ont déstabilisée, faisant perdre de vue ses principes fondamentaux. Non, l'Ecole n'a pas à être cool (sic!), sans quoi elle passe à côté de son rôle véritablement formateur de l'identité et de la personnalité des élèves qui lui sont confiés. Exigence vis-à-vis des savoirs, exigence de soi, exigence à l'égard du travail

réalisé, exigence au regard de son comportement en collectivité, voilà une des raisons d'être de l'institution scolaire. Evidemment, aujourd'hui, tout ce qui paraît exigeant, contraignant, subit des attaques en règle pour être délégitimé et discrédité. Des exercices, qualifiés de formalistes ou de fastidieux, ont été négligés: ce fut le cas des exercices visant à l'entraînement de la mémoire, de la maîtrise de certains mécanismes de raisonnement mathématique jugés trop répétitifs, de l'acquisition de règles de grammaire. Pourtant, force est de constater qu'ils gardent toute leur utilité et leur efficacité formatrices.

Un mot a été négligé, oublié, celui de rigueur: l'approximatif et le superficiel prédominent largement dans les pratiques et les méthodes présentes. Arrêtons de faire croire à tous, parents et élèves, que l'effort en matière scolaire peut être relativisé ou minimisé, que la réussite doit être immédiate et acquise sans trop de difficultés. Ne renonçons pas à transmettre, par le biais de l'Ecole, les valeurs de sérieux, d'exigence et de persévérance. Au lieu de calquer le discours de l'Ecole sur celui de l'entreprise, évoquons plutôt celui du sport ressourcé: sans entraînement, sans motivation, sans conviction, pas de résultats, pas de performances, pas de médailles. Gardons-nous de la dérive anglo-saxonne du tout ludique, méfions-nous de l'influence nocive des feuilletons et autres sitcoms télévisés (pour résumer: ils sont à l'école, on ne les voit jamais travailler, leurs préoccupations sont autres que scolaires, l'école a l'air d'être vraiment cool et vraiment pas contraignante, et pourtant ils réussiront tous assez facilement sans que les réalités et les contingences sociales affleurent !!!). L'Ecole ne doit pas se transformer en petit monde irréel, ouaté, merveilleux, en cocon illusoire et décontextualisé.

3. Une nécessaire contrainte sociale

Dans le prolongement des remarques qui précèdent, nous affirmons que l'Ecole est également une nécessaire contrainte sociale. Enoncée de manière aussi abrupte et péremptoire, cette formulation risque de susciter quelques interrogations ou irritations. C'est que le mot contrainte n'est plus à la mode et provoque des réactions épidermiques. L'Ecole est le lieu idoine pour l'apprentissage de la vie en collectivité qui passe par le respect de la loi commune. On y apprend (on devrait) que la loi est la même pour tous, qu'elle protège ou qu'elle punisse (quand elle punit, c'est en fait pour protéger de soi et des autres), que la loi ne peut faire l'objet de négociations ou de contournements permanents dans le but de se ménager des statuts dérogatoires.

L'école en question(s)

Notons, et dénonçons, la dérive, préoccupante à notre sens, qui tend progressivement à substituer à la loi la notion de contrat.

Le contrat est la négation de l'idée républicaine de loi commune, identique pour tous. Il conduit bien souvent à l'obtention d'une loi particulière, qui ne s'applique qu'à soi et pas aux autres, d'une entorse dérogatoire à la loi comme situation résultant dans la plupart des cas d'une négociation ou d'un rapport de force, d'un renoncement. Cette loi privée donne souvent une prime à l'incivilité ou à l'incivisme. Le latin en fournit une étymologie saisissante: *privae leges*, c'est-à-dire privilèges. Le contrat ne peut se justifier que dans la mesure où l'application de la loi commune a échoué. Il est synonyme d'échec provisoire: son but est de renouer avec le respect de la loi égale pour tous et ne peut donc être que transitoire. Il ne doit pas être un moyen d'occulter la loi.

En réalité, nous faisons référence à la fonction socialisante de l'Ecole. Toute forme de socialisation ne peut s'effectuer sans l'acceptation, l'intériorisation de règles et de normes dont l'intérêt est de contraindre les éventuels manquements, ceci afin de protéger et de préserver autrui des conséquences néfastes: il s'agit là d'une définition claire et simple de la notion de nécessaire contrainte sociale qui doit caractériser l'Ecole. Elle entre résolument en contradiction avec les tendances libertaires, angéliques, jeunistes et démagogiques qui se sont subrepticement introduites dans son fonctionnement, dont une de ces manifestations les plus visibles et navrantes est la promotion de la culture de l'excuse.

Nous situons également cette idée de nécessaire contrainte sociale sur un terrain plus vaste. Elle doit obliger toute personne à justifier son rang social d'une manière ou d'une autre. Elle a été conçue comme une alternative au mode de reproduction sociale fondé sur l'héritage qui caractérisait l'Ancien Régime.

4. Un lieu et un moyen de promotion sociale

Cette remarque assure un pont avec le quatrième élément par lequel nous entendons réinscrire l'institution scolaire dans une perspective républicaine ressourcée: l'Ecole est un lieu et un moyen de promotion sociale. Les concepts de méritocratie et d'élitisme républicain justifient pleinement cette aspiration au cœur de l'exigence démocratique. L'Ecole doit être, pour ceux qui n'ont ni la naissance ni l'argent, mais qui ne sont

pas dépourvus de capacités intellectuelles, le recours afin de pouvoir s'élever dans la hiérarchie sociale. Pour bon nombre de personnes issues de familles modestes, elle représente la seule chance permettant de dépasser son statut social initial. La généralisation des concours pour l'obtention de tout emploi public représenta un puissant vecteur de mobilité et d'équité sociales. Cette fonction d'ascenseur social pour les plus méritants a, dans l'ensemble, obtenu d'incontestables réussites qu'il est objectivement difficile de réfuter.

Cependant, il serait tout aussi injuste de ne pas accorder crédit et légitimité aux critiques formulées par Pierre Bourdieu au cours des années 1960 à l'encontre de l'école. Le sociologue reprochait à l'école de conduire, sous un vernis méritocratique, à une forte dose de reproduction des dominations sociales installées. Il est évident que la justification de son rang social pouvait se faire de manière plus ou moins factice, par la conversion d'un capital économique, social ou culturel familial en diplômes justifiant le maintien de dominations sociales et empêchant par voie de conséquence la formation d'élites renouvelées sur la base exclusive des talents et des vertus, indépendamment de la naissance et de la fortune.

Il convient, cependant, de remarquer que la situation, une trentaine d'années plus tard, s'est dégradée dans ce domaine. Toutes les enquêtes indiquent nettement que la part des enfants issus de familles modestes dans le recrutement des grandes écoles a décrû de manière significative dans l'intervalle. Il faut donc croire que les mesures retenues dans le dessein de remédier aux dysfonctionnements mis en évidence par la critique de Bourdieu se sont révélées à l'usage pire que le mal combattu, puisqu'elles ont concouru à son aggravation.

En effet, cette dérive peut aisément s'expliquer par la teneur des réformes qui ont été prodiguées à l'école. Elles se sont caractérisées avec une constance d'ensemble remarquable par une dévalorisation des savoirs disciplinaires constitués et une dilution de l'exigence scolaire. En somme, deux des éléments par lesquels nous entendons redéfinir l'Ecole ont été progressivement perdus de vue au gré des réformes. Si elle transige avec sa vocation première de transmission de connaissances par des procédés rigoureux et exigeants, qui en subira les conséquences au premier chef? Evidemment, les enfants qui ne possèdent pas chez eux les incitations culturelles et les conditions matérielles ou morales favorables à leur réussite scolaire. Les victimes en ont été les

L'école en question(s)

catégories sociales qui constituaient le vivier traditionnel de l'élitisme républicain. C'est à ces dernières que l'Ecole, qui représente souvent le seul recours pour réaliser son élévation sociale (à moins de faire du football ou du rap), a fait défaut. Pour les autres, plus privilégiées, il reste toujours les relations, la famille ou les institutions privées.

La perte de rigueur et d'exigence de l'Ecole favorise incontestablement les groupes sociaux les plus avantagés. Elle dessert au contraire ceux qui ont tout à gagner sur le seul critère du mérite personnel. L'Ecole doit rester, doit redevenir, le lieu principal d'acquisition des savoirs par des méthodes rigoureuses : elle demeure le seul endroit où tous les élèves sont à égalité, dans des conditions identiques. En dehors de la classe, les écarts sociaux deviennent effectifs, au profit exclusif de ceux qui pourront bénéficier de cours particuliers, de ceux qui pourront travailler au calme dans leur bureau personnel, de ceux qui pourront utiliser à l'envi ordinateurs ou encyclopédies, de ceux qui pourront recevoir les incitations culturelles propices. Pour avoir trop souvent perdu de vue ces réalités évidentes, on a affaibli la fonction de puissant levier de justice sociale que l'on avait attribuée à l'institution scolaire. Elle peut s'attaquer aux inégalités socio-culturelles, mais à une condition cependant: qu'on lui permette de rester fidèle à ses principes fondateurs, qu'on ne dénature pas ses missions au prétexte d'une chimérique adaptation à une insaisissable modernité.

5. Rapide panorama des dérives

Pour compléter ces efforts de redéfinition, il est nécessaire de préciser ce que l'Ecole n'est pas, ou ne devrait pas être, ainsi que les dérives et menaces l'affectant. De manière générale, il convient de se méfier des formulations trop vagues, parfois vides de sens, parfois pouvant se métamorphoser en propositions parfaitement démagogiques. Tel est le cas de ce qu'il ne faut considérer dans le meilleur des cas comme un slogan vide de sens : la conversion des établissements scolaires en « lieu de vie ». Rappelons tout simplement que l'Ecole est avant tout un lieu de travail, un lieu d'étude, un lieu d'acquisition de savoirs, un lieu de formation intellectuelle et sociale. L'expression « lieu de vie » renvoie inéluctablement à l'influence anglo-saxonne, relayée par les médias, notamment grâce aux séries télévisées et aux sitcoms qui ont

proliféré au cours des années 1990. Nous avons montré plus haut comment cela avait contribué à donner une vision ouatée, irréaliste, affadie de l'exigence scolaire.

Autre formulation, en apparence neutre, mais en réalité participant à la dégradation continue de la situation : l'Ecole est un « lieu d'épanouissement individuel ». Formulée de la sorte, qui pourrait y être fondamentalement hostile ? Personne, évidemment ! Mais quand cette assertion se double d'un oubli concomitant des principes et des fondements de l'institution scolaire, quand elle se transforme en programme au lieu de rester un simple objectif d'ordre général, alors, oui, il y a vraiment une menace, un risque de dénaturation et d'altération de l'idéal républicain scolaire. Doit-on souhaiter à l'élève qui part à l'école de revenir épanoui de la même façon que l'on formule le vœu pour le vacancier de rentrer de la plage bien bronzé ?

Car, en définitive, en filigrane de ces formulations que nous dénonçons fermement, se dessine une quadruple dérive qui favorise la déstabilisation de l'institution scolaire : libérale, consumériste, ludique et jeuniste. Ces quatre aspects sont les faces d'une même dérive au sein de laquelle la tendance démagogique sert de fil directeur. La tentation de transformer l'Ecole en vaste marché, d'opérer à sa marchandisation, avance de manière pernicieuse sous les atours de la modernité : il s'agit rien moins que d'une mystification éhontée. La promotion de l'enfant-roi a eu sa traduction dans le champ scolaire : on s'est résigné à admettre chez l'élève des réflexes de consommateur, soit par intérêt, soit par angélisme, soit par renoncement coupable. L'Ecole n'a pas vocation à évoluer en vaste supermarché de la connaissance, même si les nouvelles technologies et l'Internet essaient de faire accroire à l'irréversibilité du processus enclenché. L'exigence doit rester du côté de l'institution scolaire, et ne pas être déléguée sous une forme édulcorée à des clients-consommateurs, même si la vogue du

L'école en question(s)

jeunisme ambiant et du tout-récréatif y inclinent de plus en plus vigoureusement

6. L'Ecole au coeur de la République

L'entreprise de redéfinition de l'Ecole est inséparable de la réaffirmation du projet républicain toutes deux s'inscrivent dans la même logique et la même perspective.

Elles demeurent un effort tendanciel, sans cesse renouvelé, que le volontarisme doit s'engager à promouvoir inlassablement. Quatre axes d'un projet de redéfinition s'opposent de manière irréductible à autant de dérives. L'Ecole est un instrument

d'émancipation par l'acquisition de savoirs, une exigence fondamentale, une nécessaire contrainte sociale, un lieu et un moyen de promotion sociale. Les dérives libérale, consumériste, ludique et jeuniste doivent être réfutées et combattues, sous peine de faire le lit de la démagogie.

L'Ecole est avant tout une institution de la République: on ne se l'approprie pas sous couvert de réformes destructurantes. L'urgence nous semble de réinstaurer l'Ecole au plus vite, avant qu'il ne soit trop tard. L'enjeu est aussi de savoir quel type de société, quel type de citoyen, nous voulons promouvoir pour demain. C'est aussi à un choix de civilisation auquel nous sommes conviés, qu'on le veuille ou non. En attendant, il nous est possible de méditer cette phrase de Danton: "Après le pain, l'éducation est le premier besoin d'un peuple". Plus de deux siècles plus tard, son actualité ne s'est pas démentie.

Francis DASPE

Membre du MRC Gironde

Membre de l'AGAUREP- Prométhée

(Association pour la Gauche Républicaine-
Prométhée) agaurep.fr.st

● La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

L'objectif de cet article est de présenter la réforme qui se met en place dans le dispositif de l'enseignement supérieur. Cette réforme est connue sous le terme de « LMD » et dans les 4 ans à venir va concerner tous les établissements d'enseignement supérieur.

1- Présentation

Les nations européennes participantes ont pris l'engagement, lors d'une série de décisions en 1998, 1999 et 2001, de mettre en place une architecture commune des systèmes de formation d'enseignement supérieur. Cette architecture devant assurer la flexibilité des parcours de formation et la mobilité des étudiants. L'architecture proposée est fondée sur trois grades auxquels sont associés les diplômes nationaux correspondants : Licence - Master - Doctorat

Ces formations sont organisées en semestres et en unités d'enseignement (UE), la délivrance de ces grades repose sur un système européen de crédits capitalisables (dit « ECTS »). 180 ECTS sont requis pour obtenir une Licence et 120 crédits supplémentaires, soit un total de 300, sont nécessaires pour obtenir un Master. Le DEUG et la Maîtrise ne sont pas supprimés, ils deviennent des diplômes intermédiaires.

L'obtention de crédits est possible avec toutes les activités d'apprentissage et avec toutes les formes d'enseignement. Ces crédits sont proposés à tous les publics et leur délivrance doit être adaptée à tous les rythmes d'apprentissage.

2 - La licence

L'offre de formation doit permettre à l'étudiant de valider 180 crédits en 6 semestres consécutifs. Les enseignements sont organisés sous forme de parcours mono, pluridisciplinaires, à vocation générale, appliquée ou professionnelle. Ces parcours sont constitués d'unités d'enseignement obligatoires, libres ou optionnelles et comprennent des enseignements en langues et un apprentissage à l'utilisation des outils informatiques.

Une UE est acquise lorsque l'étudiant obtient la moyenne, l'acquisition de l'UE confère l'intégralité des ECTS correspondants. Chaque semestre, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, un système de compensation est appliqué pour valider le parcours des étudiants.

3 - Le Master

Le diplôme de Master sanctionne des parcours types comprenant : une voie à finalité professionnelle débouchant sur un Master professionnel et une voie à finalité recherche débouchant sur un Master recherche

L'inscription à cette formation nécessite un grade de Licence ou son équivalent, après l'obtention des 60 premiers crédits l'étudiant est admis à poursuivre ses études par décision du chef d'établissement.

4 - Quelques remarques

De nombreuses universités annoncent leur basculement dans le système « LMD » : Versailles, Aix-Marseille III, Tours, Marne la Vallée, Limoges, Caen, Rouen, Dijon, Aix-Marseille I, Lyon 1, Lyon 3 dès septembre 2003. Ce basculement va créer à la rentrée 2003 un désordre profond car les structures universitaires ne sont pas prêtes pour cette réforme. Les équipes pédagogiques doivent mettre en place cette réforme avec un recul des moyens accordés aux établissements.

Cette réforme maintient l'organisation en semestre des enseignements, organisation qui n'est pas souhaitable à l'université. Cette organisation impose tous les 4 mois à concevoir 2 sessions d'examens, à corriger des copies, organiser des oraux, tenir des jurys, bref les enseignants sont transformés en machine à évaluer. Cette organisation nuit également à l'approfondissement des connaissances par les étudiants, dès qu'une discipline est introduite il faut changer de discipline avant d'avoir acquis les bases théoriques nécessaires à l'approfondissement de la première discipline.

Les règles régissant l'obtention de la Licence sont outrageusement laxistes, en particulier les dispositifs de compensation et le fait que les notes et la moyenne obtenue disparaissent derrière les ECTS. L'élimination des étudiants les plus faibles ayant obtenu le grade de Licence est prévue après l'obtention des 60 premiers crédits du Master sur la décision du chef d'établissement. Après au mieux 10 semestres dans l'enseignement supérieur, leur élimination sera d'autant plus cruelle.

5 - Conclusions

De nombreux développements seraient nécessaires pour présenter en détails cette réforme « LMD », qu'en est-il des IUT, des BTS, des IUP, des Ecoles d'Ingénieurs, des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, des IUFM, etc.

L'enseignement supérieur ne va pas bien, sa massification a remis en cause sa nécessaire démocratisation : pour éviter la tentation libérale de la privatisation et stopper la dégradation actuelle, un effort sans précédent doit être déployé. Ce n'est pas le chemin que prend notre gouvernement.

Patrick LALOI

Conseiller national à l'Université

Vous désirez (à découper et renvoyer au MRC)

... adhérer ou recevoir le bulletin.

1 J'adhère au Mouvement Républicain et Citoyen

2 Je souhaite prendre contact avec le Mouvement Républicain et Citoyen

3 Je souhaite recevoir le *bulletin de liaison* * Je suis adhérent

* Je suis sympathisant, je joins un chèque de 10 euros à l'ordre de AFMRC

Nom - Prénom:.....tél:.....

Adresse:.....

A retourner à Mouvement Républicain et Citoyen 9 rue du Fg Poissonnière 75009 PARIS

Tél: 01 44 83 83 00 e-mail: info@mrc-France-org